



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

RAPPORT ANNUEL

2024



sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Sommaire

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE - 2024 P. 3

LES FAITS MARQUANTS 2024 P. 5

MOYENS HUMAINS P. 6

BILAN DES TONNAGES PRODUITS P. 7

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES P. 09

LES RECYCLABLES - COLLECTE DES P.A.V P. 14

LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES P. 23

RÉHABILITATION DE LA DÉCHARGE
D'AUBIGNE RACAN P. 31

SENSIBILISATION ET PRÉVENTION P. 33

INDICATEURS FINANCIERS P. 36

PROJETS 2025 P. 41



Carte d'identité du territoire - 2024

Service de collecte et de traitement



32 communes adhérentes

population municipale : 33 767 habitants (-0,62% par rapport à 2023)

population totale : 34 475 habitants (-0,68% par rapport à 2023)

répartis sur 16 797 foyers (au 31/12/2024)

Dans notre rapport annuel nous utiliserons la population municipale.

Collecte :

- Les ordures ménagères, les emballages et les papiers : en porte-à-porte de proximité (bacs) pour les zones agglomérées et rurales ; en apport volontaire pour l'habitat collectif, les résidences secondaires et les foyers hors circuit,
- Le verre : en apport volontaire,
- Les autres déchets : en déchèteries (4)

Traitement :

- La valorisation des filières de déchèteries,
- Le traitement des déchets résiduels (OMr) et assimilés.



Vue d'ensemble



4 déchèteries



1 quai de transfert



21 255 tonnes de déchets collectées en 2024



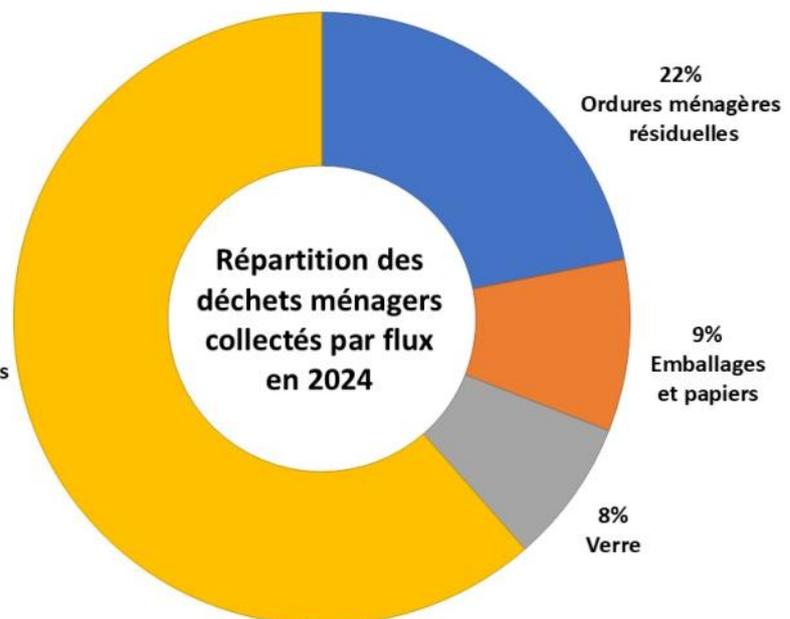
561,65 kg/habitant/an tous déchets confondus



15 agents
67% de femmes et 33% d'hommes

Répartition des tonnages collectés par nature

61% Déchets des déchèteries



Carte d'identité du territoire - 2024

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est défini par le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Son objectif est de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers et de les informer sur l'organisation du service et sur les principaux événements de l'année. (Article L5211.39 du CGCT – Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 34)

Institution

Suite aux élections municipales et communautaires, le Comité Syndical a été renouvelé le 30/07/2020. Celui-ci est présidé par M. François OLIVIER, Maire délégué de la commune de Château-du-Loir. Le Comité Syndical est composé de 32 membres titulaires et 32 membres suppléants appartenant à 2 communautés de communes :

► Communauté de communes Loir Lucé Bercé :
12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants



► Communauté de communes Sud Sarthe :
20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants



Bureau Syndical

Le bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SMVL selon les délégations qui lui ont été accordées et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical. Il est composé de 9 membres issus des délégués des 2 intercommunalités :

- PRÉSIDENT : F. OLIVIER (Château-du-Loir)
- 1^{er} VICE PRÉSIDENT : J-C. AMY (Le Lude)
- 2^{ème} VICE PRÉSIDENTE : D. RIBOUILLEAULT (Luceau)
- 3^{ème} VICE PRÉSIDENT : D. PAQUET (La Bruère-sur-Loir)
- 4^{ème} VICE PRÉSIDENT : D. GRANDET (Sarcé)

Autres membres :

- J-L. LORIOT (Château-l'Hermitage)
- D. MANCEAU (Flée)
- Y. LE BOUFFANT (Coulongé)
- P. TOURNADRE (Montabon)

Commissions thématiques

Le Comité Syndical a institué des commissions qui vont apporter une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMVL. Elles émettent des avis ou des préconisations.

- Commission Finances, Administration Générale, Ressources Humaines
- Commission Etude et Financement du service
- Commission Communication, Prévention et Qualité du service
- Commission Collecte et Traitement des déchets
- Commission Déchèteries, Service Technique et Patrimoine

Les faits marquants 2024

Déménagement des bureaux du Syndicat dans ses nouveaux locaux

Depuis début mai, après seulement 4 mois de travaux, le Syndicat accueille dorénavant les usagers dans ses nouveaux locaux (bâtiments modulaires), situés entre la déchèterie du Lude et son local technique.

Cette construction, réalisée au autofinancement, offre une meilleure accessibilité mais aussi une économie thermique et de loyer.

Son inauguration a eu lieu le 28 novembre.



Tri à la source des biodéchets : déploiement du compostage partagé

Afin de répondre à l'obligation à compter du 1^{er} janvier 2024 de tri à la source des biodéchets, et après une phase d'étude réalisée par Indiggo en 2023, la phase de mise en œuvre, à savoir le déploiement progressif de sites de compostage partagé, débute dès le début d'année.

Le responsable biodéchets accompagne cette mise en place (réunions d'information, de lancement de site, remise de guides de compostage), soutenue financièrement par le Fond Vert. Fin décembre, on compte 9 sites sur le Syndicat.



Centre de Tri « Tri Val de Loir(e) »

Le centre de tri « Tri Val de Loir(e) » de Parçay-Meslay, récemment construit (fin des travaux en sept 2023) accueille les déchets recyclables du Syndicat depuis janvier 2024.

Afin de faire découvrir aux habitants et aux scolaires les dernières technologies en matière de tri, plusieurs visites sont organisées dans l'année.

C'est l'occasion, notamment grâce à un parcours pédagogique, de rappeler les consignes et les bons gestes de tri.



Renouvellement du marché de traitement des ordures ménagères et assimilés

Le précédent marché de traitement des ordures ménagères arrivant à échéance au 09 juin 2024, un appel d'offre a été lancé pour son renouvellement à compter du 10 juin (durée ferme de 24 mois reconductible pour 3 périodes de 12 mois chacune).

Après analyse c'est l'offre de la société Synerval qui a été retenue.



Mise en place de la filière REP PMCB en déchèterie

Dans le cadre de la loi AGEC, une REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) est entrée en vigueur en 2023.

Après avoir pris un peu de retard, notamment lié à l'organisation de l'éco-organisme, le Syndicat a mis en place à l'automne, de nouvelles filières de reprise de déchets dans ses 4 déchèteries : plâtre, laine de verre et laine de roche.

Ces déchets auparavant déposés, pour certains, dans la benne encombrants, peuvent être ainsi valorisés et permettent une diminution des coûts de traitement.



Collecte de pneus en déchèteries

Afin de répondre à la demande des habitants, une collecte de pneus a été organisée sur une 1/2 journée dans les déchèteries de Verneil-le-Chétif et du Lude sur inscription préalable et limitée à 4 pneus par foyer. 170 pneus de voiture et près de 40 pneus de 2 roues ont été collectés.



Moyens humains

Les moyens humains

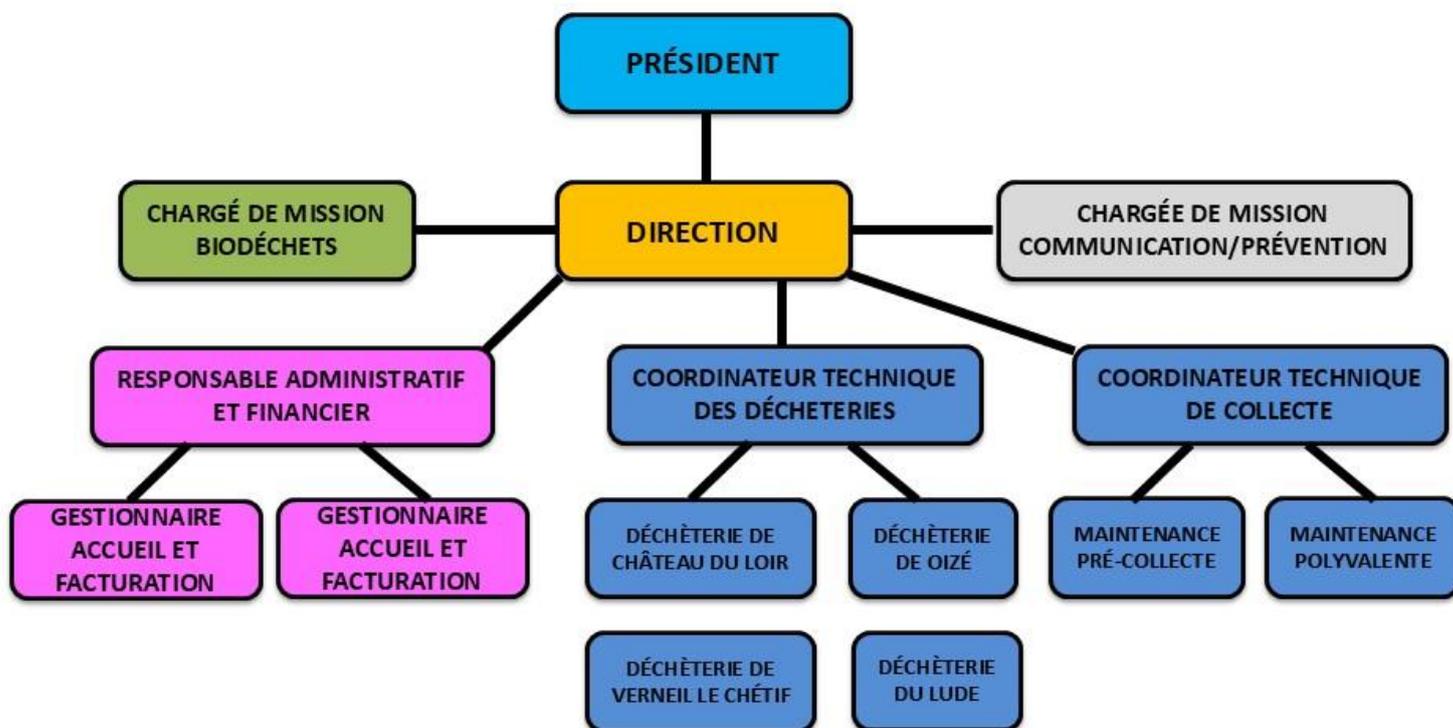
L'organisation du Syndicat repose sur 2 services (administratif et technique) et 1 service transversal (communication). La collectivité emploie ainsi 8 agents administratifs et 7 agents techniques soit un total de 15 personnes :

- ▶ 88% d'agents titulaires,
- ▶ 12% d'agents contractuels,
- ▶ 6% de catégorie A, 19% de catégorie B et 75% de catégorie C.

La collecte des déchets est assurée par un prestataire privé.

Détail de l'effectif du Syndicat au 31/12/2024

Organigramme du Syndicat du Val de Loir



Absentéisme

- ▶ **1.18 % d'absentéisme** pour raison de santé.

Les accidents de travail

- ▶ **Aucun accident de travail** n'a eu lieu en 2024.

Assurance du personnel

- ▶ **19 773,84€ de cotisation** pour l'assurance du personnel au titre de l'exercice 2024



Bilan des tonnages produits

ORDURES MÉNAGÈRES Résiduelles (OMR)						
Désignation	Tonnages collectés 2024	Ratio (kg/hab/an) 2024	Evolution 2024/2023	pour mémoire en 2023		
				Tonnages collectés	Ratio(kg/hab/an) pop. municipale	
OMR PAP	4051,15	136,33	↘ -2,69%	4160,28	139,14	
OMR PAV	604,22	149,12	↗ 11,49%	534,78	131,17	
TOTAL OMR	4655,37	137,87	↘ -0,85%	4695,06	138,18	

RECYCLABLES - collectes sélectives et verre						
Désignation	Tonnages recyclés en 2024	Ratio (kg/hab/an) 2024	% d'évolution 2024/2023	pour mémoire en 2023		
				Tonnages recyclés	Ratio(kg/hab/an) pop. municipale	
CENTRE DE TRI SPL	ACIER	98,62	↗ +16,87%	84,60	2,49	
	ALUMINIUM	22,69	↗ +155,23%	8,89	0,26	
	FLUX DEVELOPPEMENT ⁽¹⁾	101,05	↗ +100,00%	0,00	0,00	
	FILMS	58,24	↗ +100,00%	0,00	0,00	
	CARTONS	56,54	↗ +100,00%	0,00	0,00	
	BRIQUES ALIMENTAIRES	41,29	↗ +1,47%	40,69	1,20	
	PLASTIQUES	219,36	↘ -3,68%	227,74	6,70	
	JOURNAUX/MAGAZINES	356,65	↘ -20,59%	449,13	13,22	
	CARTONNETTES	373,76	↘ -6,94%	401,65	11,82	
	GROS DE MAGASIN	72,99	↗ +22,38%	59,64	1,76	
TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE TRIÉE	1401,19	41,50	↗ +10,13%	1272,34	37,45	
VERRE	1615,63	47,85	↗ +2,19%	1581,06	46,53	

(1) flux développement : il s'agit d'emballages faisant l'objet de recherches pour trouver des solutions de recyclage

DECHETTERIES						
Désignation	Tonnages collectés 2024	Ratio (kg/hab/an) 2024	Evolution 2024/2023	pour mémoire en 2023		
				tonnages collectés	Ratio (kg/hab/an)	
DÉCHETS VERTS	5218,31	133,52	↗ +17,16%	4453,92	113,36	
FERRAILLES	441,68	11,30	↗ +6,19%	415,94	10,59	
BOIS	442,25	11,32	↗ +26,92%	348,44	8,87	
CARTONS	320,58	8,20	↗ +2,42%	313,02	7,97	
ENCOMBRANTS	3282,02	83,97	↗ +1,26%	3241,04	82,49	
ECOMOBILIER	1062,22	27,18	↗ +10,20%	963,91	24,53	
GRAVATS	1710,78	43,77	↗ +10,32%	1550,78	39,47	
BATTERIES	13,13	0,34	↗ +3,79%	12,65	0,32	
DÉCHETS D3E	439,36	11,24	↗ +6,07%	414,23	10,54	
DMS ECODDS ET HORS ECODDS	94,94	2,43	↘ -14,06%	110,47	2,81	
PILES ET PILES EN MÉLANGE	3,71	0,09	↗ +313,14%	0,898	0,02	
HUILES MINÉRALES	16,17	0,41	↗ +74,81%	9,25	0,24	
HUILES VÉGÉTALES	2,67	0,07	↘ -18,50%	3,276	0,08	
PNEUS	1,63	0,04	↗ +100%	0	0	
TEXTILE	21,38	0,55	↘ -1,88%	21,79	0,55	
TOTAL DECHETTERIES	13 070,83	334,43	↗ +10,21%	11 859,614	301,86	

Schéma global d'élimination des déchets ménagers sur le territoire du Syndicat du Val de Loir

Collecte sélective

Collecte des ordures ménagères



Centre de transfert d'Aubigné-Racan



Centre de tri Tri Val de Loir(e) de Parçay-Meslay



Filières de recyclage



4 655 t

Usines d'incinération du Mans

1 616 t



Ordures Ménagères



CHIFFRES CLÉS

4 655,37

Tonnes d'ordures
ménagères
collectées en 2024

137,87

kg/hab

Les Ordures Ménagères Résiduelles

Le service de collecte

Le service de collecte des déchets ménagers est assuré en prestation par l'entreprise Maine Collecte Valorisation. Le marché public a été renouvelé le 10 juin 2019.

- ▶ **EN PORTE À PORTE** pour la majorité des foyers (bacs obligatoires dont le volume est fonction de la composition du foyer) **OU**
- ▶ **EN APPORT VOLONTAIRE** pour les usagers non desservis par le service de collecte (habitat collectif, résidences secondaires...).



Erreur de tri / problème de bacs

Les agents de collecte ont la possibilité d'indiquer, aux usagers, les erreurs de tri ou un problème de bacs en :

apposant une étiquette sur le bac :

- ▶ **Apposant une étiquette** (rouge = erreur de tri, bleue = problème d'ordre technique (ex : absence de puce, bac cassé...))
- ▶ **Prenant une photo du bac** permettant ensuite au responsable de la collecte d'agir en conséquence (courrier à l'utilisateur ou maintenance du bac)



Jour férié

Lorsqu'un jour de collecte est férié, l'ensemble des collectes est décalé au lendemain. Seules les collectes du vendredi sont assurées le samedi matin uniquement.

Jours et circuits de collectes

Lundi

- ▶ Mayet, Aubigné-Racan (une partie), Sarcé
- ▶ Aubigné-Racan (une partie), Lavernat, Verneil-le-Chétif

Mardi

- ▶ Château-du-Loir
- ▶ Flée, Thoiré-sur-Dinan, Jupilles
- ▶ Luceau, Beaumont-pied-de-Boeuf

Mercredi

- ▶ Le Lude (nord), Luché-Pringé (une partie)
- ▶ Le Lude (sud), Luché-Pringé (une partie)
- ▶ Savigné-sous-le-Lude, Dissé-sous-le-Lude
- ▶ Coulongé, Le Lude (une partie)

Jeudi

- ▶ Vaas (une partie), Chenu, la Bruère-sur-Loir
- ▶ Vaas (une partie), St-Germain-d'A., La Chapelle-aux-C.
- ▶ Dissay-sous-C., St Pierre de Chevillé., Nogent-sur-L. (une partie)
- ▶ Nogent-sur-L. (une partie) Montabon, Vouvray-sur-L.

Vendredi

- ▶ Pontvallain (une partie), St-Jean-de-la-Motte
- ▶ Requeil, Château l'Hermitage, Mansigné (une partie)
- ▶ Pontvallain (une partie), Mansigné (une partie)
- ▶ Yvré-le-Pôlin



Ordures ménagères : collecte une fois par semaine.
Déchets recyclables (hors verre) : collecte une fois tous les 15 jours.

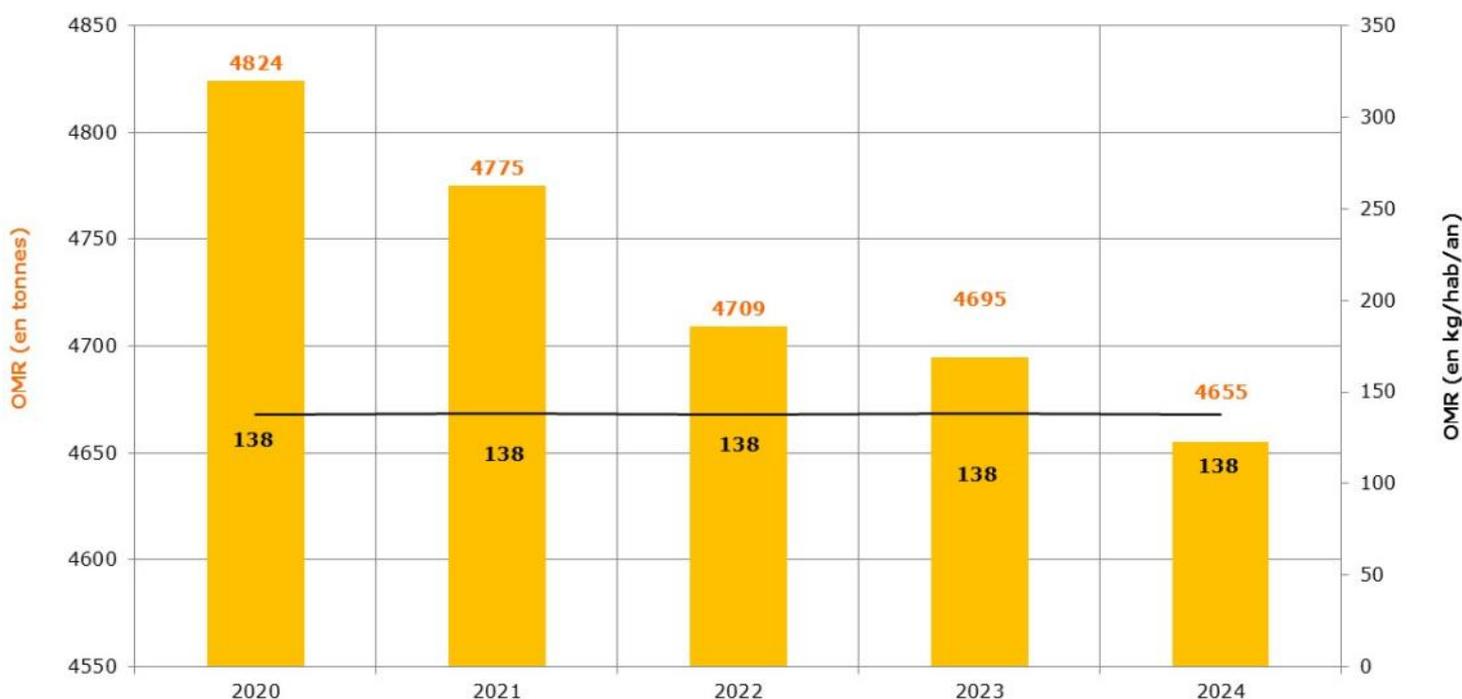
Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les chiffres de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

Alors que depuis plusieurs années, la tendance était à la baisse concernant le tonnage des OMR, notamment en raison de l'extension des consignes de tri, pour l'année 2023, la quantité d'ordures ménagères collectées tend à stagner depuis 2022.

4 655
tonnes d'ordures ménagères
collectées en 2024

soit **137,87 kg/hab**



Les déchets en provenance des professionnels et assimilés

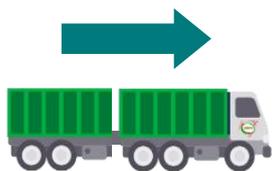
Les déchets assimilables à des OMR provenant d'une activité professionnelle, associative, d'un établissement de service public ou d'un établissement scolaire sont collectés par les mêmes moyens que les déchets des particuliers.

A la différence des particuliers, les professionnels choisissent le nombre et le volume des bacs qu'ils souhaitent.

Les Ordures Ménagères Résiduelles

Transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Transport en prestation de service de 4 655 tonnes



Unité de valorisation énergétique SYNERVAL (Le Mans - 72)



PRODUCTION

Energie électrique	1581 MWh
Energie thermique	4887 Mwh
Mâchefers*	1 172 T
Réfiom ⁽¹⁾	134 T

*Les mâchefers sont les résidus solides de l'incinération, c'est-à-dire, la partie minérale. On y retrouve les métaux ferreux et non-ferreux. Ils sont valorisés en remblai.

⁽¹⁾Récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères, les Réfioms sont envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour Inertes et stockage.

Extrait des mâchefers



81 tonnes de métaux ferreux



12 tonnes de métaux non ferreux

Aspects financiers

Dépenses en 2024* :
OMR : 1 850 081 €
TVA ACQUITTE : 165 051 €
TOTAL des dépenses 2024 : 2 015 132 €

Collecte

1 003 572 €



Transfert,
transport et
traitement

705 919 €



Charge de structure,
prévention,
communication

162 735 €



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

Les Ordures Ménagères Résiduelles

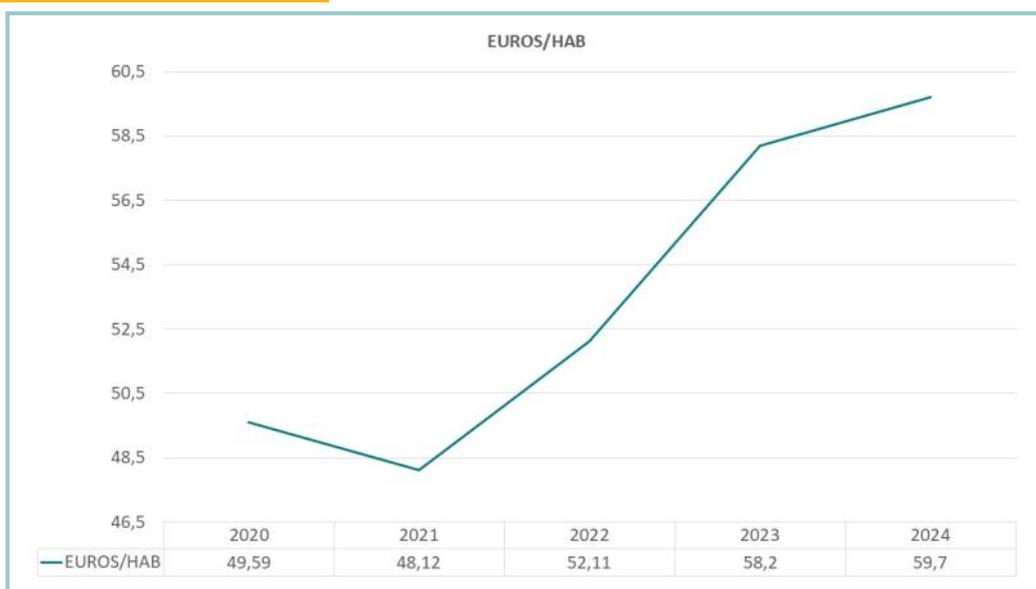
TOTAL des recettes 2024* : 22 145 €

Divers

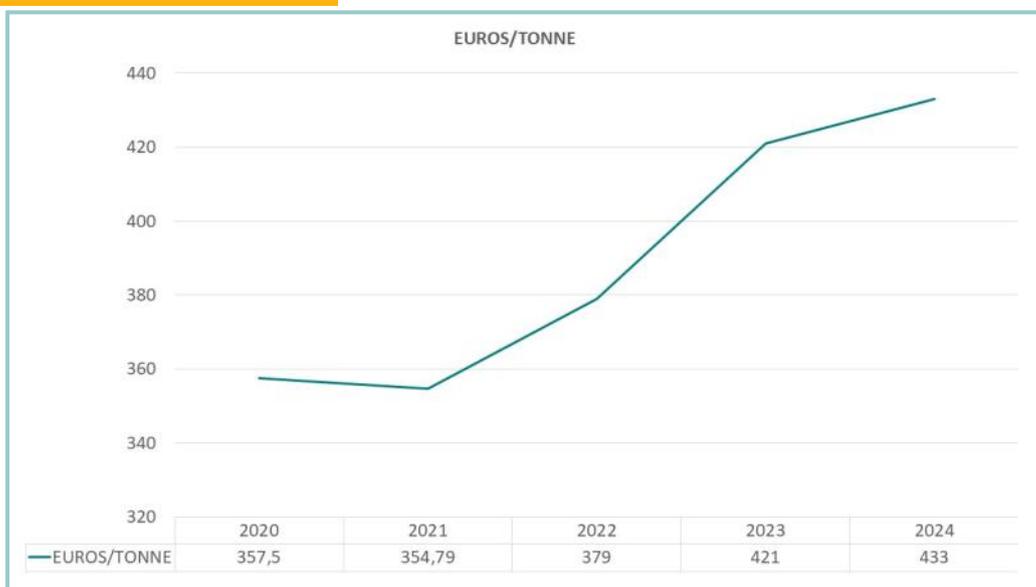
22 145 €

Composteurs / soutien eco-organismes

Coût annuel par habitant en euros



Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net
(dépenses-recettes)**

2 015 132 € TTC*

59,70 €/habitant

(33 767 habitants 2024)

433 €/tonne

(4 655 T collectées)

* Montants extraits de la matrice des coûts

Les déchets recyclables



CHIFFRES CLÉS

3 017

89,35

kg/hab

Tonnes recyclées en 2024

Les recyclables

La collecte sélective est composée de l'ensemble des recyclables produits par les ménages. Elle comprend deux flux distincts. Les emballages et les Journaux-Revues-Magazines sont collectés soit en bacs, soit en apport aux colonnes ; le verre est collecté en Point d'Apport Volontaire (PAV) sur l'ensemble du territoire.

Emballages et papiers

Dans la colonne ou le bac de tri



Extension des consignes de tri au 01/01/2020

91 colonnes



Bouteilles et barquettes en plastique



Emballages en acier et en aluminium



Cartonnettes et briques alimentaires



Films en plastique



Journaux, magazines, enveloppes

Verre ménager

Dans la colonne à verre



Pots et bocaux



Bouteilles



Flacons de parfum

115 colonnes

La collecte des bacs et des points d'apports volontaires s'effectue par un prestataire privé, l'entreprise Maine Collecte Valorisation.

Les bacs sont collectés tous les 15 jours. Les colonnes sont vidées de manière régulière à raison à minima d'1 fois tous les 15 jours pour les emballages. Le vidage des colonnes de verre est laissé à l'appréciation du prestataire.

Les recyclables

Analyse détaillée flux par flux

VERRE



1 616 tonnes

Collectées et valorisées

soit **47,85 kg/an/hab**
de verre collecté et valorisé

COLLECTE

TRANSPORT

VALORISATION

VERRE



→ 1 616 t



→

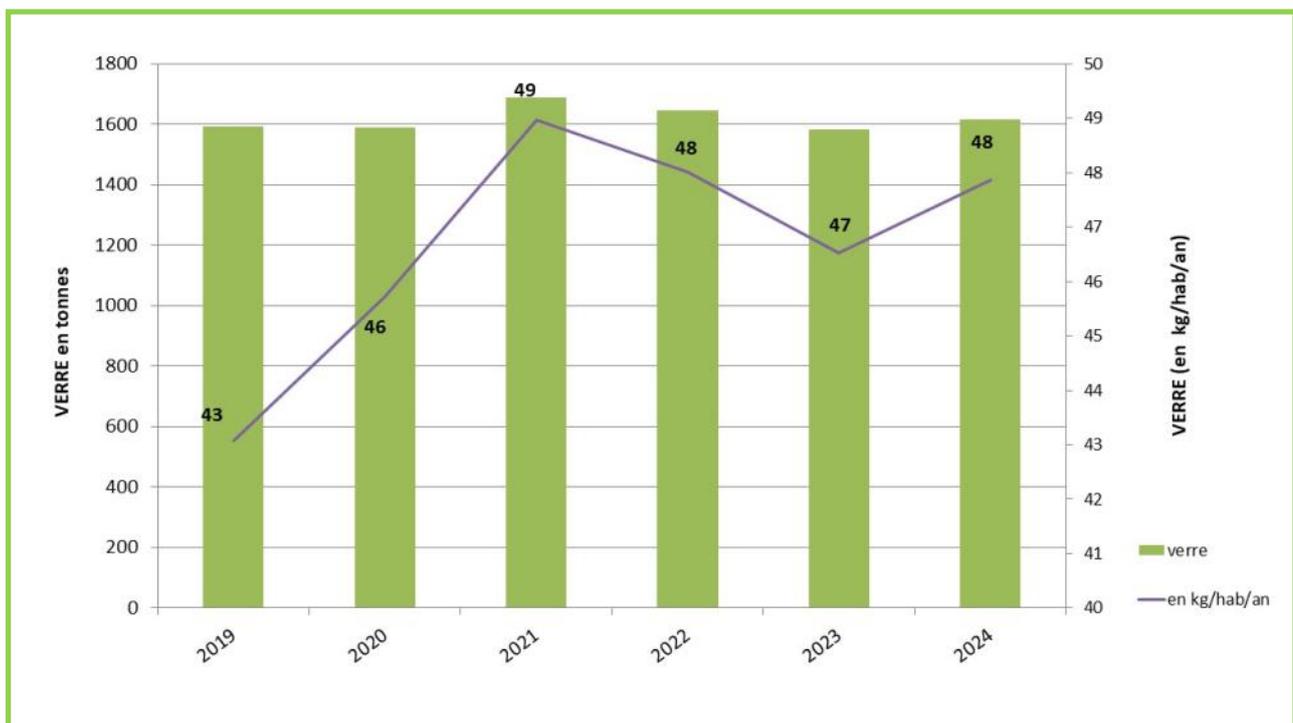


1 616 t

Recyclage du verre à l'infini et à 100% par



Évolution des tonnages collectés et valorisés



Chiffres

► Pour l'année 2024, la moyenne de rachat du verre est de **26,12 €/tonne**.

Les recyclables

EMBALLAGES ET PAPIERS



1 930 tonnes
collectées*

soit **57 kg/an/hab**
d'emballages collectés

* dont 1590 tonnes en PAP
(53,50 kg/hab/an) et 340 t
en PAV (83,90 kg/hab/an)

1 401 tonnes
valorisées *

soit **41,50 kg/an/hab**
d'emballages valorisés

* La différence entre le collecté et le valorisé correspond aux refus de tri et aux tonnes non passées sur la chaîne de tri.

EMBALLAGES ET PAPIERS

COLLECTE



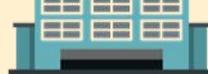
→ 1 930 t

TRANSPORT



Transport réalisé par Maine Collecte Valorisation

TRAITEMENT
CENTRE DE TRI



Tri effectué par VALORPOLE

VALORISATION



filières de Valorisation :



Évolution des tonnages collectés et valorisés



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage collecté	1918	1970	2011	1950	1896	1930
Ratio (kg/hab/an)	52	57	58	57	56	57

Chiffres

► Pour l'année 2024, la moyenne du coût de tri est de **297€/tonne**.

Les recyclables

La valorisation

Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage et donc aux matériaux vendus durant l'année, en tenant compte des stocks non triés présents au 31 décembre sur l'année antérieure. Sont pris en considération les tonnages collectés en porte-à-porte et en apport volontaire.

Ces tonnages ne sont pas identiques aux tonnages collectés car il convient de déduire les refus de tri et la freinte du centre de tri ainsi que le stock non trié observé au 31 Décembre N-1.

La freinte

La freinte correspond à la perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

Les refus

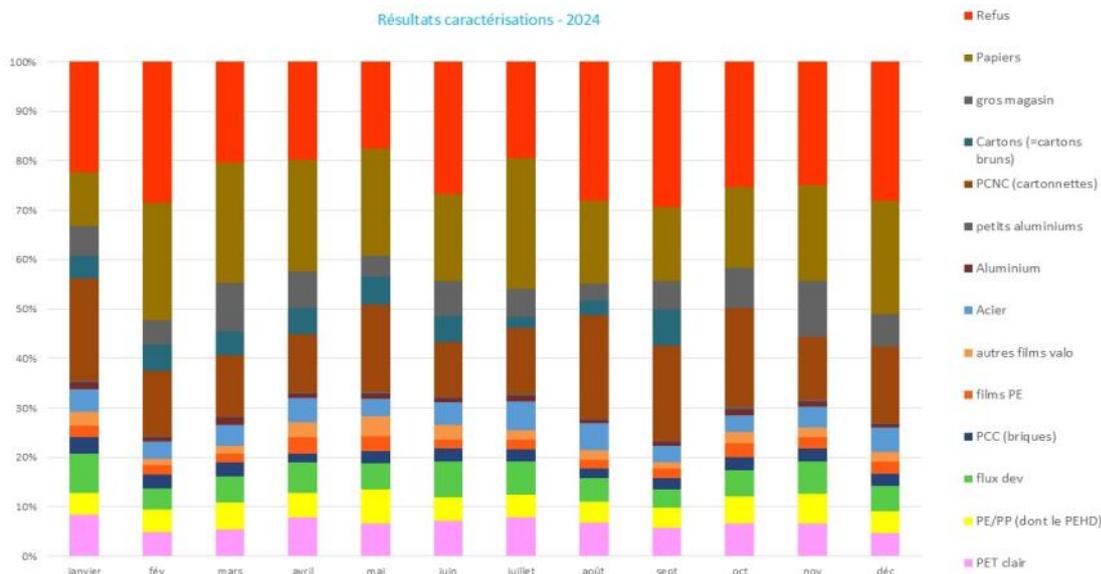
Les refus sont des erreurs de tri qui correspondent aux indésirables. Ils devraient être présentés soit en collecte des Ordures Ménagères Résiduelles soit au sein des différents flux de déchèteries. Après leur tri, ils sont mis en balle et envoyés pour la majorité en CSR ou à l'UIOM Suez.

Caractérisations

Chaque année, le Syndicat effectue des caractérisations, qui consistent à prendre un échantillon de nos emballages ménagers recyclables (minimum 35 kg). L'échantillon est ensuite trié en 14 catégories de matériaux présents : acier, aluminium, petits aluminium, cartons, cartonnettes, briques alimentaires, papiers, gros de magasin, bouteilles/pots et barquettes en PET clair, bouteilles/pots et barquettes en PE et PEHD, films plastiques, flux développement et les refus (déchets non recyclables ou mal triés).

Une fois les matériaux séparés, ils sont pesés pour attribuer un pourcentage de présence à chaque catégorie de matériaux. Ce qui permet de cibler les erreurs de tri et de mieux communiquer auprès des usagers pour une compréhension optimale des consignes de tri, afin de diminuer les refus.

En 2024, un certain nombre d'erreurs de tri perdurent (déchets non recyclables mauvais gestes), ce qui pénalise financièrement la collectivité.



- ▶ **12 caractérisations** ont été réalisées en 2024.
- ▶ **179 kilos** de refus sur le total des 12 caractérisations (724 kg analysés)
- ▶ Moyenne de **24,24% de refus**

Les recyclables

Aspects financiers - LE VERRE

Dépenses en 2024* :
VERRE : 160 094 €
TVA ACQUITTE : 6 817 €
TOTAL des dépenses 2024 : 166 911 €

Collecte

150 405 €



Charge de structure/
Prévention/
Communication

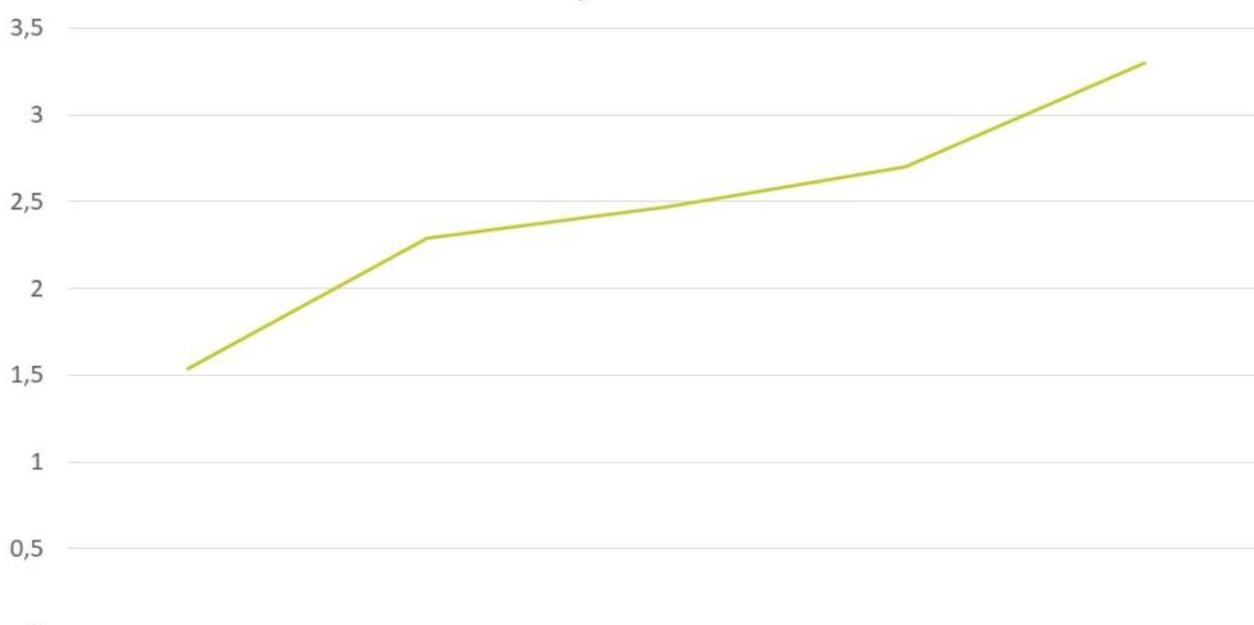
16 506 €



Total des recettes en 2024* : 62 479 €
(valorisation / soutien éco-organismes)

Coût annuel par habitant en euros

EUROS/HAB



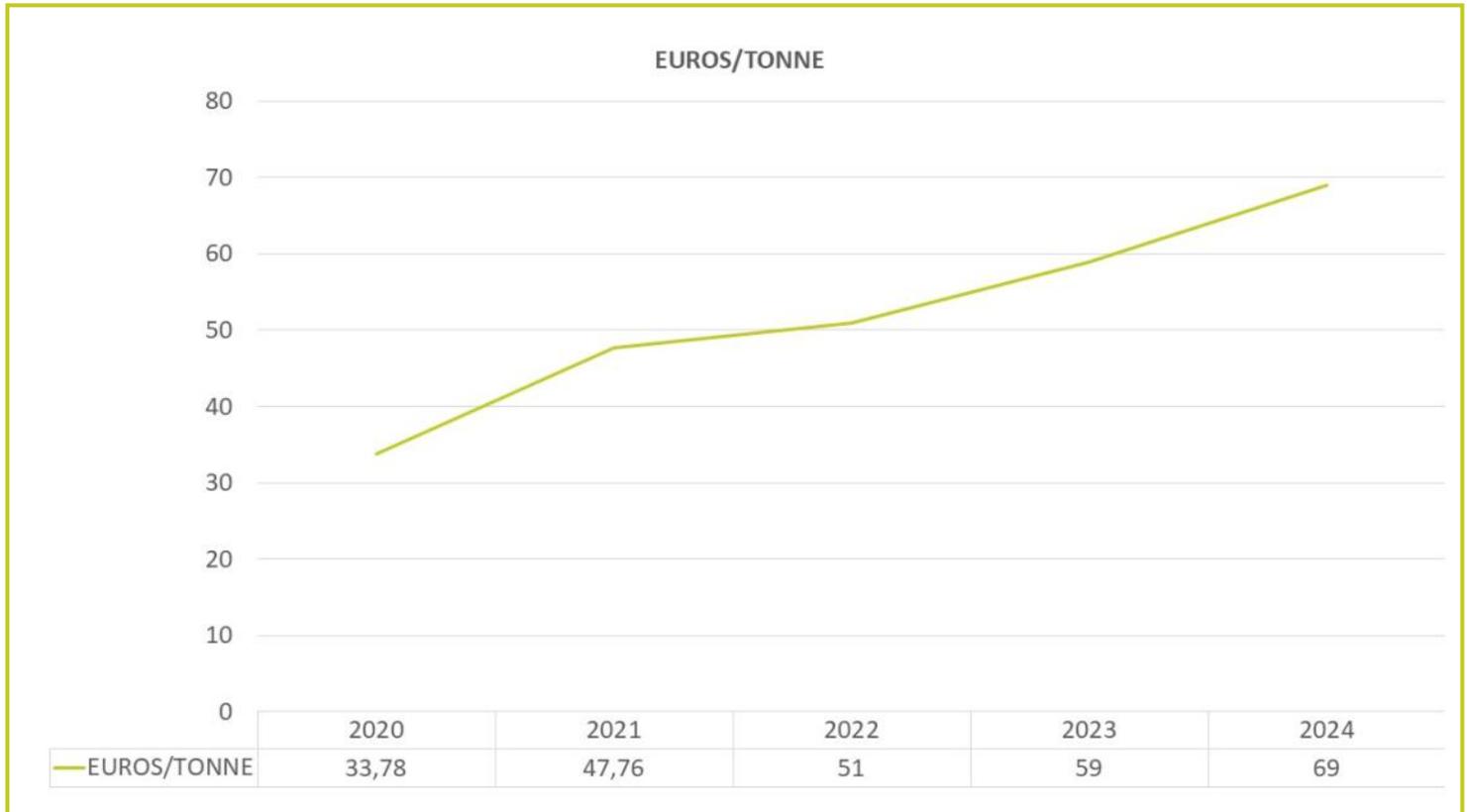
Année	2020	2021	2022	2023	2024
EUROS/HAB	1,54	2,29	2,47	2,7	3,3

* Montants extraits de la matrice des coûts

Les recyclables

Aspects financiers - LE VERRE (suite)

Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net
(dépenses-recettes)**

111 249 € TTC*

3,30€/habitant

(33 767 habitants 2024)

69 €/tonne

(1 616 T collectées)

* Montants extraits de la matrice des coûts

Les recyclables

Aspects financiers - LES EMBALLAGES ET LE PAPIER

Dépenses en 2024* :
EMBALLAGES ET PAPIERS : 1 082 034 €
TVA ACQUITTE : 68 206 €
TOTAL des dépenses 2024 : 1 150 240 €

Collecte

485 441 €



Transfert/Transport et tri

557 207 €



Charge de structure/ Prévention/ Communication

107 592 €



Total des recettes en 2024* : 645 962 €
(valorisation / soutien éco-organismes)

Détails des recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

- ▶ Reprise du plastique PET (PAPREC) : 47 164,45 €
- ▶ Reprise du plastique PE-PP (PAPREC) : 7 688,10 €
- ▶ Reprise de l'acier (PAPREC) : 19 389,19 €
- ▶ Reprise de l'aluminium (REGAL AFFIMET) : 13 605,95 €
- ▶ Reprise des petits aluminiums (SEMARDEL) : 25,64 €
- ▶ Reprise du verre ménager (OI France SAS) : 41 784,58 €
- ▶ Reprise des cartons (PALM) : 7 281,82 €
- ▶ Reprise des EMR-PCNC (PALM) : 36 895,45 €
- ▶ Reprise des Journaux Magazines (NORSKE SKOG GOLBEY) : 45 561,80 €
- ▶ Reprise des ELA-PCC (PAPREC) : 499,27 €
- ▶ Reprise des Gros de Magasins (PAPREC) : 2 979,22 €

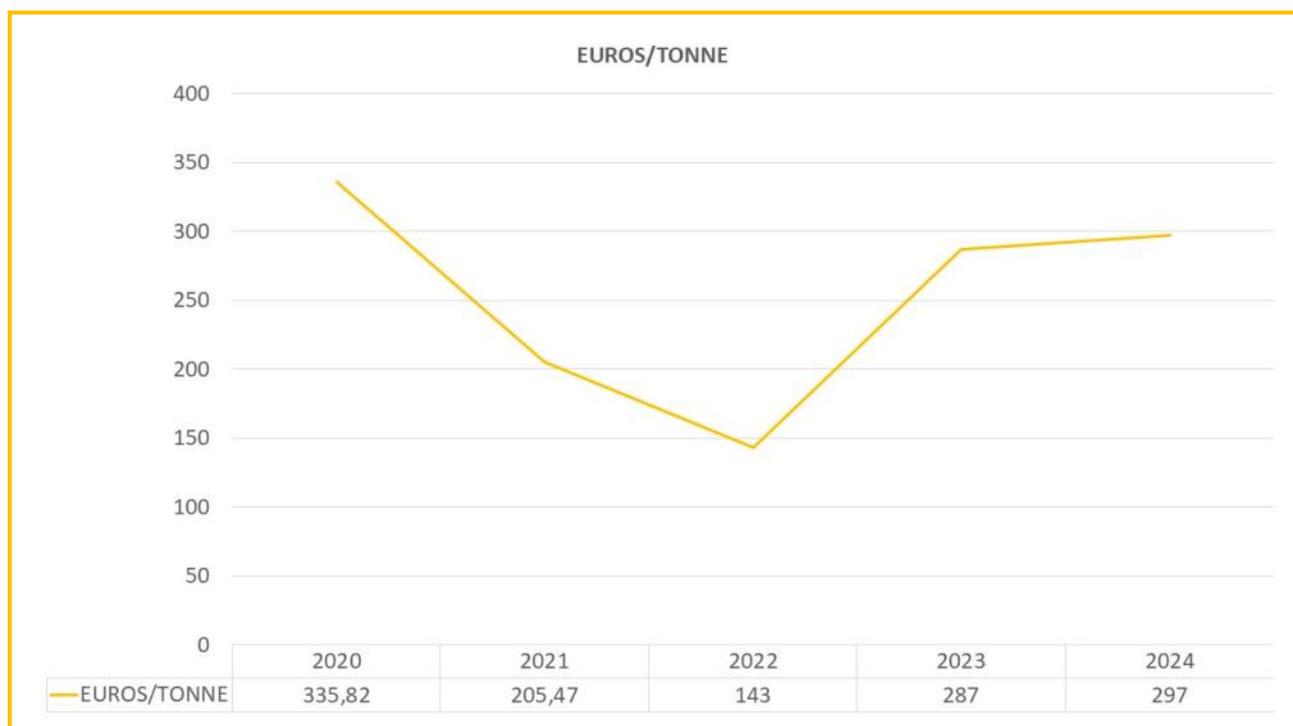
Les recyclables

Aspects financiers - LES EMBALLAGES ET LE PAPIER (suite)

Coût annuel par habitant en euros



Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net
(dépenses-recettes)**

504 278 € TTC*

17 €/habitant

(33 767 habitants 2024)

297 €/tonne

(1 930 T collectées)

* Montants extraits de la matrice des coûts

Le réseau des déchèteries



CHIFFRES CLÉS

13 071

Tonnes de déchets collectés en 2024

334,43

kg/hab

Le réseau des déchèteries

Le Syndicat du Val de Loir gère un réseau de 4 déchèteries déployées sur son territoire.

Ces déchèteries apportent une solution de proximité aux déchets encombrants et toxiques qui doivent être collectés séparément en raison de leur volume ou de leur nocivité.

**18 ENTRÉES PAR ANNÉE CIVILE
POUR LES PARTICULIERS.**

**ACCÈS ILLIMITÉ MAIS FACTURÉ POUR
LES PROFESSIONNELS (selon le type et le volume
de déchets apportés)**

Le Réseau sur le territoire du Syndicat

4
déchèteries pour
les usagers



Modalité d'exploitation

L'accès en déchèterie s'effectue au moyen d'une carte remise aux particuliers lors de leur emménagement.

Elle permet d'ouvrir la barrière installée à l'entrée des sites.

La gestion des sites est assurée, en régie, par le personnel du syndicat et le transport par des prestataires privés.

Les flux : déchets verts, encombrants, bois, ferraille, cartons, mobilier, gravats, batteries, déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), déchets diffus spécifiques (DDS), huiles minérales, huiles végétales, plâtre, laine de verre, laine de roche, petits extincteurs, piles, textiles, lampes, cartouches d'encre, tubes néons.

La déchèterie de Oizé dispose également d'un caisson réemploi.



21
FILIÈRES DE
VALORISATION
disponibles

Accès Professionnels

Les professionnels du Syndicat souhaitant bénéficier des services de déchèteries doivent en faire la demande au Syndicat du Val de Loir afin de disposer d'une carte de déchèterie professionnelle. Leurs apports sont facturés selon la nature et le volume des apports.

Les professionnels hors du Syndicat, peuvent accéder ponctuellement aux déchèteries du Syndicat moyennant une tarification différente des professionnels du Syndicat.

Tarifs détaillés en page suivante.

Les chiffres

- **232** professionnels ont utilisé les déchèteries au moins une fois en 2024.
- **26 358,94 €** de dépôts payants en 2024.

Le réseau des déchèteries

Tarification pour les professionnels

FLUX	Tarification au 01.01.2024 par m ³		FLUX	Tarification au 01.07.2024 par m ³	
	Professionnels SMVL	Professionnels hors SMVL		Professionnels SMVL	Professionnels hors SMVL
GRAVATS	42,00 €	84,00 €	ENCOMBRANTS	24,00 €	48,00 €
ENCOMBRANTS	24,00 €	48,00 €	DECHETS VERTS	5,00 €	10,00 €
DECHETS VERTS	5,00 €	10,00 €	CARTONS	5,00 €	10,00 €
BOIS	32,00 €	64,00 €	BATTERIES/MOBILIER/FERRAILLE/ BOIS/GRAVATS/HUILES/DEEE/ DDS/PILES/TEXTILES	GRATUIT	GRATUIT
CARTONS	5,00 €	10,00 €			
DDS (hors filière EcoDDS)	3,30 €/kg	6,60 €/kg			
BATTERIES/MOBILIER/FERRAILLE/ HUILES/DEEE/DDS (filiale EcoDDS)/PILES/TEXTILES	GRATUIT	GRATUIT			

Horaires de déchèteries

Afin d'assurer la sécurité des agents durant les fortes chaleurs, 2 périodes d'ouverture des déchèteries ont été mises en place en 2024. Ces aménagements ont été examinés et validés par la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT).

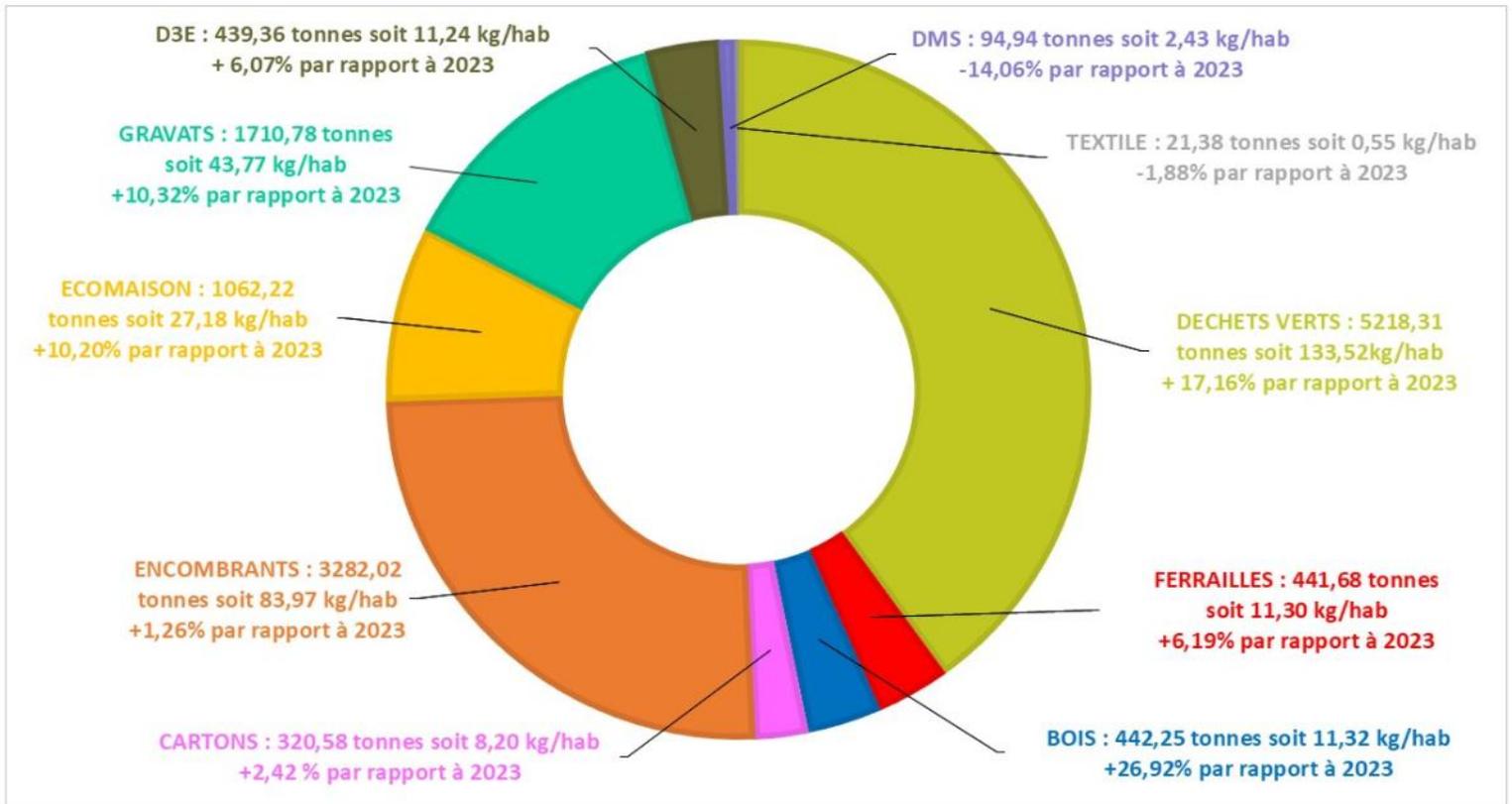
DU 16 SEPTEMBRE AU 14 JUIN								
	LE LUDE		VERNEIL-LE-CHÉTIF		CHÂTEAU-DU-LOIR		OIZÉ	
Lundi	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H
Mardi	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H
Mercredi	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé
Jeudi	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	Fermé
Vendredi	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H
Samedi	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H

DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE								
	LE LUDE		VERNEIL-LE-CHÉTIF		CHÂTEAU-DU-LOIR		OIZÉ	
Lundi	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé
Mardi	7H30 - 12H30	Fermé	Fermé	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé
Mercredi	Fermé	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé
Jeudi	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé
Vendredi	7H30 - 12H30	17H - 19H	7H30 - 12H30	17H - 19H	7H30 - 12H30	17H - 19H	7H30 - 12H30	17H - 19H
Samedi	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé

Le réseau des déchèteries

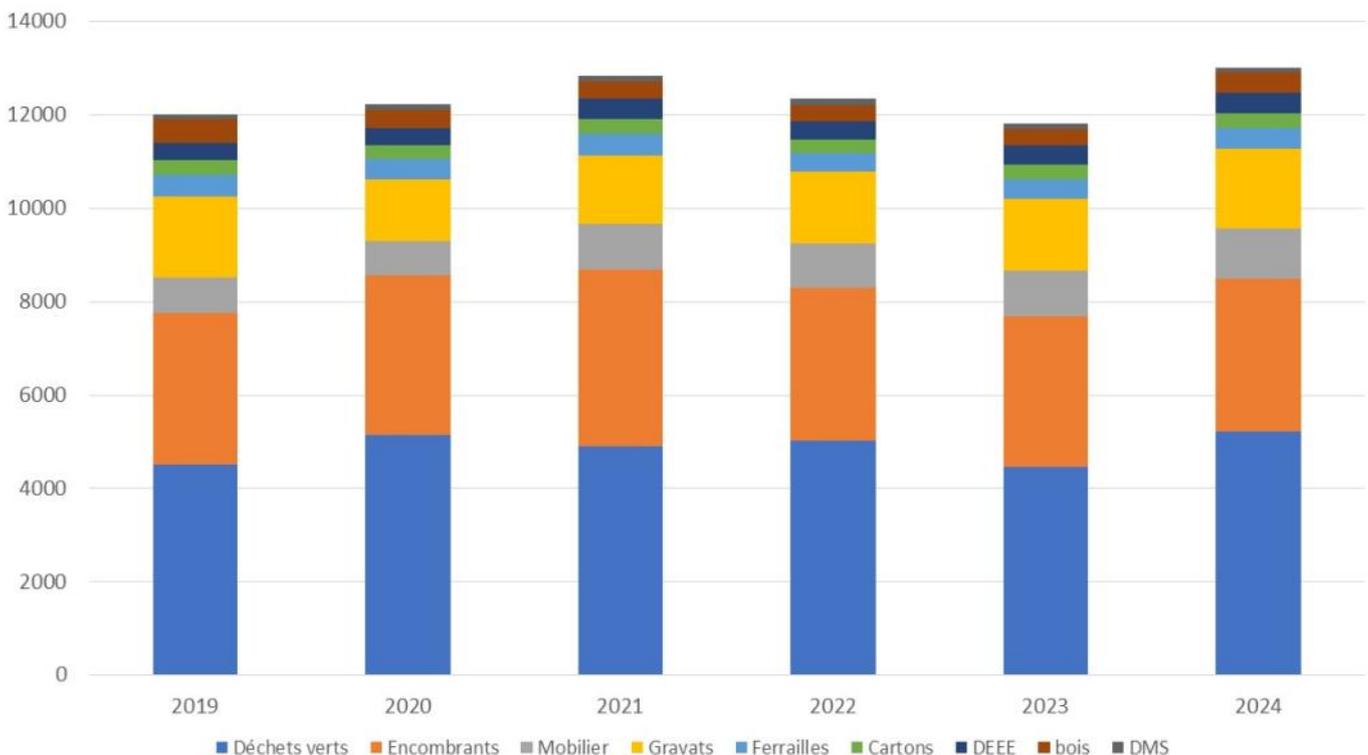
Répartition des tonnages par flux

78,12% du gisement provient des déchets verts, des encombrants et des gravats :



Au total : 13 070,82 tonnes soit 334,43 kg/hab (+10.21% par rapport à 2023).

Evolution des tonnages collectés en déchèteries



Le réseau des déchèteries

Les prestataires de recyclage

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES	
Cartons et ferrailles 	Valorisation matière	 AFM RECYCLAGE	
Déchets verts 	Compostage		
Encombrants 	Valorisation énergétique		
Bois 	Valorisation énergétique (chaufferie)	 DEPUIS 1907	
Gravats 	Valorisation matière		
Batteries / piles 	Traitement spécifique	 VALORISATION & SERVICES	
D3E / lampes / néons 	Traitement spécifique	 recycler c'est protéger	
DMS (peintures/solvants) 	Traitement spécifique	 VALORISATION & SERVICES	 SOCIÉTÉ À BUT NON-LUCRATIF ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ORIGINE DES PARTICULIERS www.ecodds.com
Cartouches d'encre 	Traitement spécifique	 entreprise adaptée	
Piles 	Traitement spécifique		

Le réseau des déchèteries

Les prestataires de recyclage

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Huiles minérales 	Valorisation matière	
Huiles végétales 	Valorisation matière	
Pneus 	Valorisation matière ou énergétique	 
Déchets d'ameublement 	Recyclage et valorisation énergétique	
Articles de bricolage, de jardinage et jouets 	Recyclage et valorisation énergétique	
Produits et matériaux de construction du bâtiment 	Recyclage et valorisation	
textiles 	Recyclage et valorisation	
Réemploi 	Vente et don	



Le réseau des déchèteries

Aspects financiers

Dépenses en 2024* :
DÉCHETS DES DÉCHETERIES : 1 194 104 €
TVA ACQUITTE : 92 362 €
TOTAL des dépenses 2024 : 1 286 446 €

Collecte

289 851 €

Transfert/Transport/
Tri

875 178 €

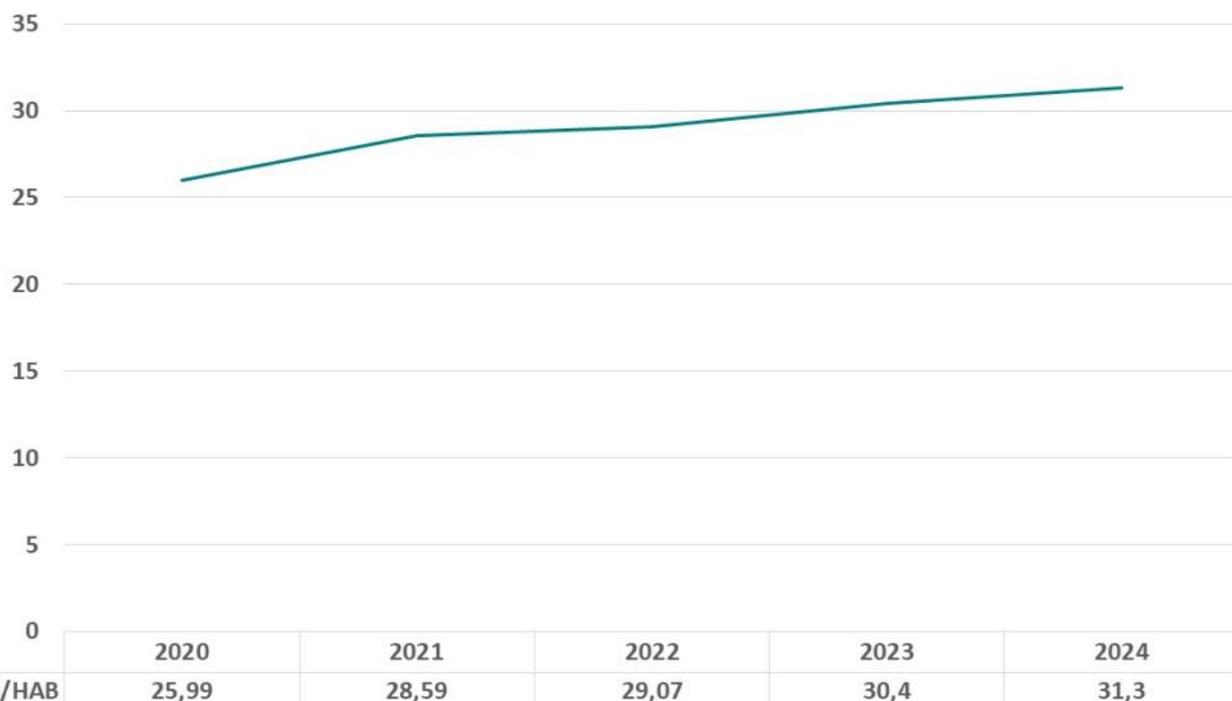
Charge de structure/
Prévention/
Communication

121 417 €

Total des recettes en 2024* : 321 664 €
(valorisation / soutien éco-organismes/
convention déchèterie)

Coût annuel par habitant en euros

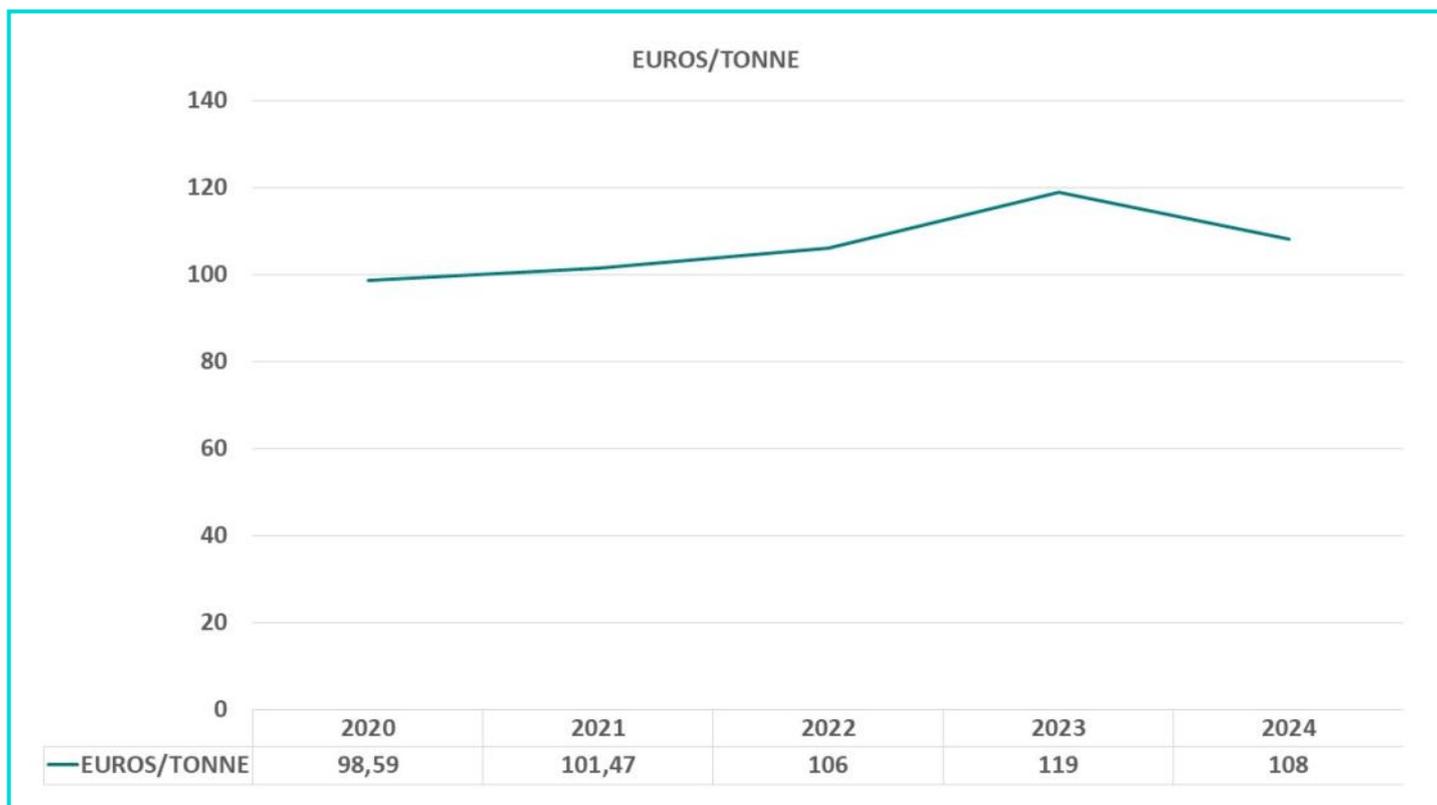
EUROS/HAB



Le réseau des déchèteries

Aspects financiers (suite)

Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net
(dépenses-recettes)**

964 782 € TTC*

31,30 €/habitant

108 €/tonne

(39 084 habitants 2024
incluant Cérans-Foulletourte,
Oizé et la Fontaine-St-Martin)

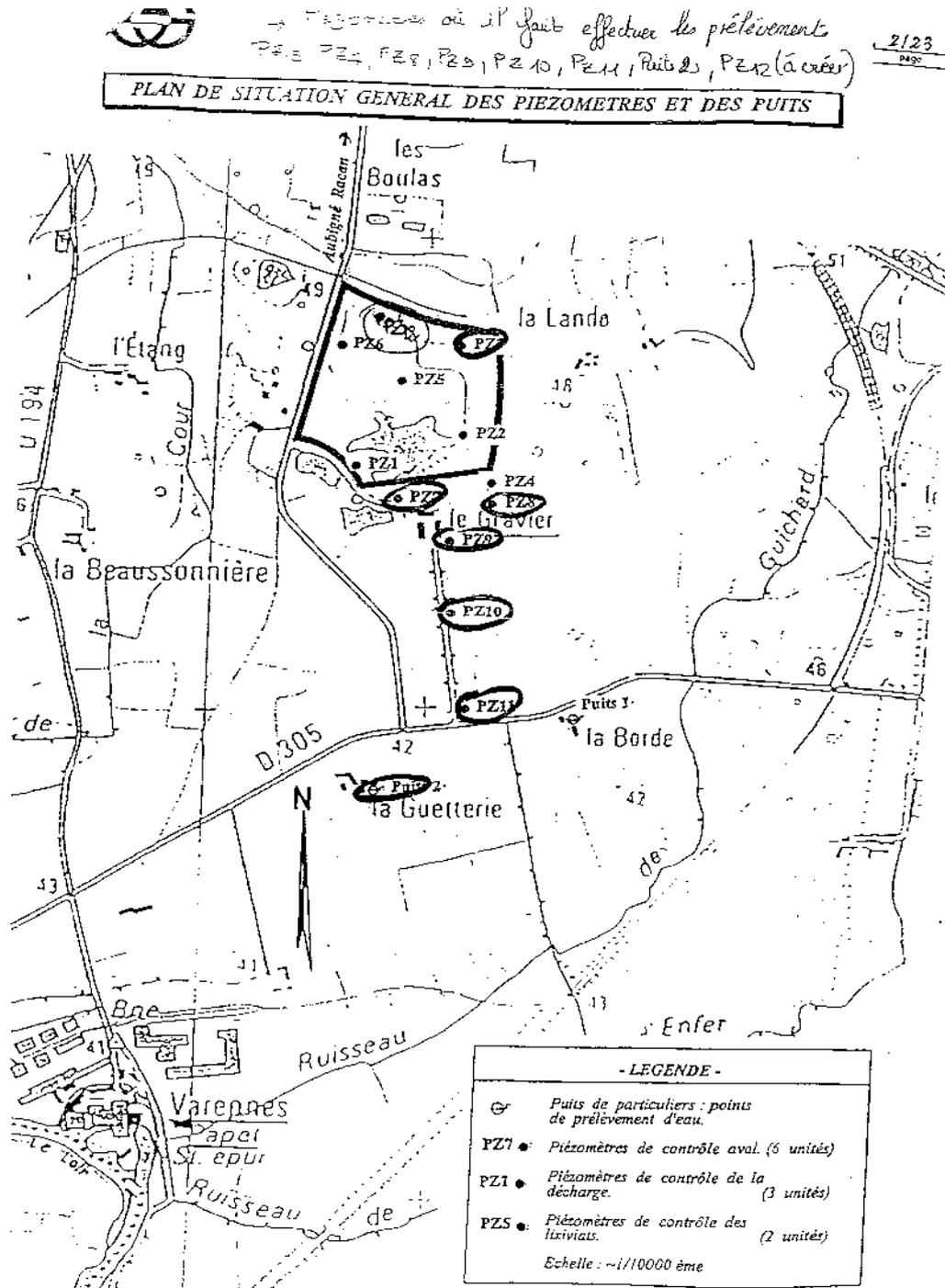
(13 071 T collectées)

Réhabilitation de la décharge d'Aubigné-Racan



Réhabilitation de la décharge

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge d'Aubigné-Racan sont terminés depuis 2002. Afin d'assurer un bon contrôle du site, un suivi de la qualité des eaux souterraines ainsi que des opérations de dératissage sont réalisées chaque trimestre. Les analyses sont effectuées par le bureau d'étude LABEL ENVIRONNEMENT. Il s'agit de vérifier la teneur en DCO, DBO5 et en NH4.



DCO* = Demande Chimique en Oxygène.

La DCO correspond à la quantité d'oxygène consommée par les matières organiques lorsqu'elles se dégradent, ce qui peut provoquer l'asphyxie des organismes aquatiques.

DBO5** = Demande Biologique en Oxygène.

La DBO5 correspond à la quantité d'oxygène dont les bactéries ou micro-organismes aérobies ont besoin pour oxyder les matières organiques dissoutes ou en suspension dans l'eau. Elle est mesurée au bout de 5 jours.

NH4*** = ammonium

Sensibilisation et prévention



135

Participants aux visites du
centre Tri Val de Loir(e)
en 2024

9

Sites de compostage
partagés installés en 2024

Sensibilisation et prévention

Communication digitale

Le Syndicat dispose de plusieurs outils numériques afin d'alerter et de sensibiliser les usagers sur les services déchets (ex : fermeture déchèterie, retard de collecte, rappel des consignes de tri...) et les gestes de prévention :

- Le site internet www.syndicatvaldeloir.fr
- La page Facebook [Syndicatvaldeloir](#)
- L'application gratuite [illiwap Syndicat du Val de Loir](#)
- L'**alerte infos**. Inscription via le site internet du Syndicat

Des informations brèves et ciblées (déchèteries, tri et prévention) sont envoyées régulièrement aux personnes inscrites.



Journal Objectif Environnement

Le Syndicat dispose, depuis 2001, d'un journal, l'**Objectif Environnement**, qui contient des rubriques variées permettant de tenir la population informée des actualités du Syndicat. Il apporte également des informations sur le tri et la prévention des déchets.

Depuis 2023, dans un souci environnemental, un seul numéro annuel de 16 pages est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du Syndicat (17 000 exemplaires).



Film promotionnel

Souhaitant mettre en avant les différents services et sites du Syndicat, un film de 4 minutes a été réalisé durant l'été 2024.

Il est consultable via la page d'accueil du site internet du Syndicat.



Animations grand public / visites de site

En 2024, la sensibilisation au tri a essentiellement eu lieu lors d'échange avec la population au cours de divers évènements :

- ▶ Réunions d'informations sur les consignes et les gestes de tri organisées dans des foyers logement du Syndicat et lors de la semaine de réduction des déchets
- ▶ Fêtes locales : salon de l'Artisanat au Lude et fête de l'Environnement à Montval-sur-Loir en avril, comices agricoles de Coulongé et Thoiré-sur-Dinan en septembre

Des visites du centre Tri Val de Loir(e) de Parçay-Meslay ont également été organisées tout au long de l'année avec les scolaires et les habitants. L'occasion de découvrir le fonctionnement de ce site récemment construit.



Sensibilisation et prévention

Compostage individuel



Depuis 2007, le Syndicat met à disposition de ses habitants des composteurs individuels afin de favoriser la réduction à la source des déchets organiques.

Avec 179 demandes en 2024, le taux d'équipement des foyers en composteur individuel a atteint **21,66%** (en tenant compte de l'évolution de la population du territoire) avec 3 955 composteurs distribués depuis le début de l'opération.



composteur 345 L (20€)
remis avec un bio-seau,
un guide de compostage
et une petite initiation

Compostage collectif

Par le passé, quelques composteurs collectifs ont été installés avec plus ou moins de succès dans certains lieux du Syndicat (zone d'habitat vertical, camping, collèges).

Pour répondre à la loi AGEC de 2020, fixant le tri à la source des biodéchets à compter du 01/01/2024, le Syndicat a choisi de déployer progressivement sur 3 années des sites de compostage partagé, destinés aux usagers ne pouvant disposer de composteur individuel.



Ainsi, en 2024, 9 sites de compostage collectif ont été installés sur le territoire, en donnant dans un 1^{er} temps la priorité aux zones les plus urbaines (Montval-sur-Loir (3 sites), le Lude (2 sites), Mayet, Mansigné, Luceau, Luché-Pringé et Jupilles).

Pour mener à bien ce déploiement, des réunions d'informations ont été organisées en amont des installations, ainsi que des inaugurations de site avec remise des codes d'accès, d'un bioseau et petite formation aux utilisateurs.

La participation du Syndicat à l'opération nationale « Tous au Compost », en avril, puis sa présence lors de quelques fêtes locales a permis d'échanger avec la population sur le compostage.

Stop-pub

Depuis 2011, le Syndicat met, à la disposition des habitants, des « stop-pub ». En 2024, 34 autocollants ont ainsi été remis (soit **15,86%** des boîtes aux lettres en tenant compte de l'évolution de la population du territoire).

L'usage de « stop-pub » tend à diminuer compte-tenu de l'abandon progressif de la distribution d'imprimés publicitaires.



Les filières de réemploi

En 2024, les filières de réemploi fonctionnent correctement sur le Syndicat.

- **la collecte des textiles.** Plus de **160 tonnes** de textiles (vêtements, chaussures et linge de maison) ont été collectées via les conteneurs dédiés, les conteneurs de la Croix-Rouge et directement au sein d'associations (+4.45% par rapport à 2023).

Une majorité de ces textiles est reportée ou recyclée. Une infime partie est incinérée.

- **le caisson réemploi** d'Emmaüs à la déchèterie de Oizé. Il permet le dépôt de petits meubles et bibelots qui seront donnés ou revendus à bas prix.

Indicateurs financiers



Indicateurs financiers

Budget de fonctionnement

Les dépenses (chiffres en € TTC issus du CA 2024)

En 2024, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **5 145 565 €**, ventilées comme suit :

Charges générales (78%) **4 032 783 €**
carburant, maintenance des véhicules, gestion des marchés publics

Charges de personnel et frais assimilés (13%) **661 605 €**
Salaires et cotisations

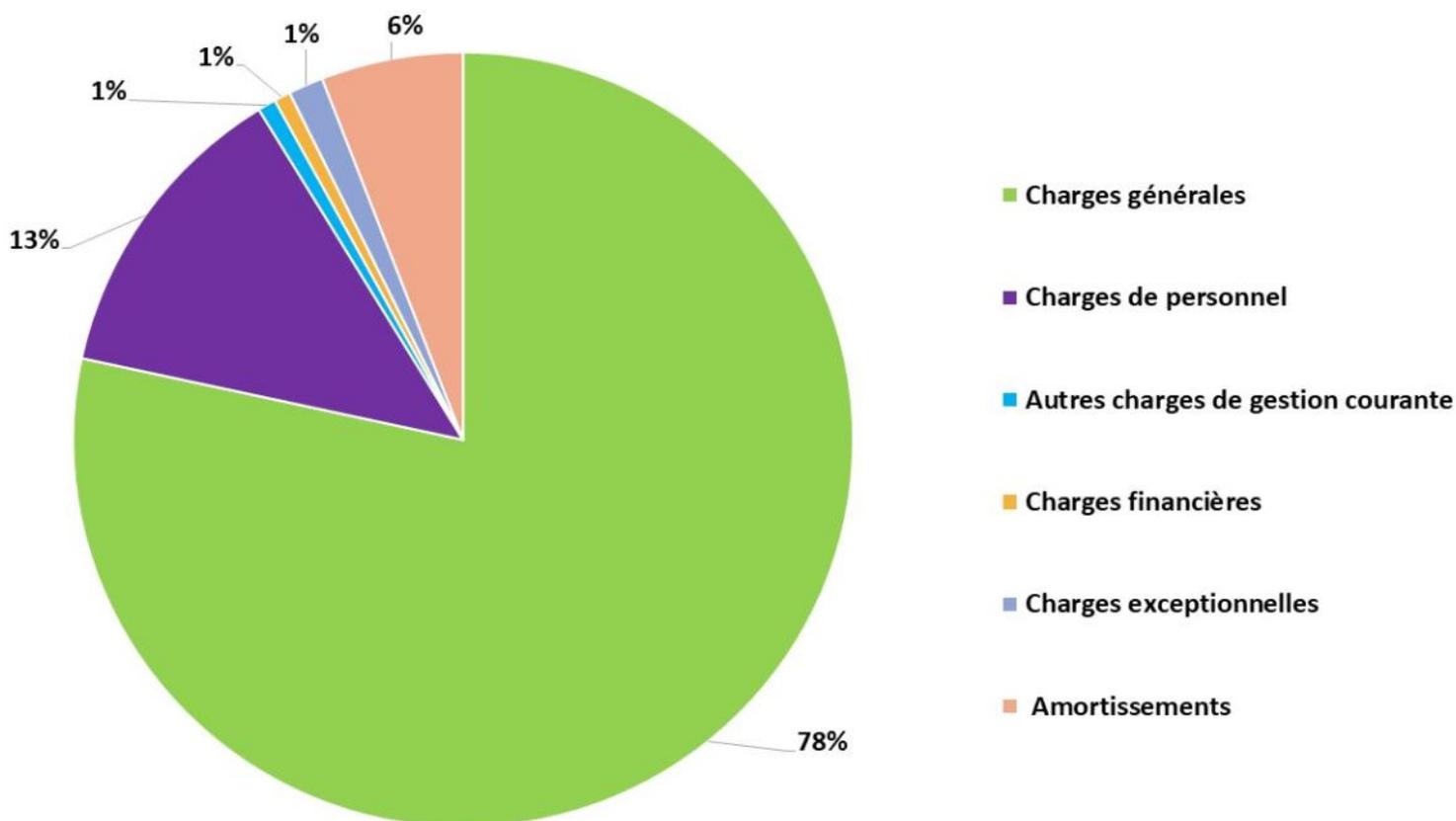
Charges financières (1%) **34 917 €**
Intérêts d'emprunt

Amortissements (6%) **302 915 €**

Charges Exceptionnelles (1%) **74 625 €**
titres annulés sur exercice antérieur

Autres charges de gestion courante (1%) **38 719 €**
Indemnités élus et contributions organismes

Répartition des dépenses



Indicateurs financiers

Les recettes

En 2024, les recettes de fonctionnement du syndicat ont atteint **5 505 880 €**, ventilées comme suit :

Atténuation de charges (0,62%)

34 089 €

remboursement
arrêt maladie

Fiscalité locale (0,06%)

3 183 €

Produits des services (4,16%)

228 966 €

produit du domaine
et ventes diverses

Opération d'ordre (0,49%)

26 731 €

amortissement
subventions

Dotations et participation (85,05%)

4 682 817 €

TEOM, vente de matériaux,
soutien eco-organisme

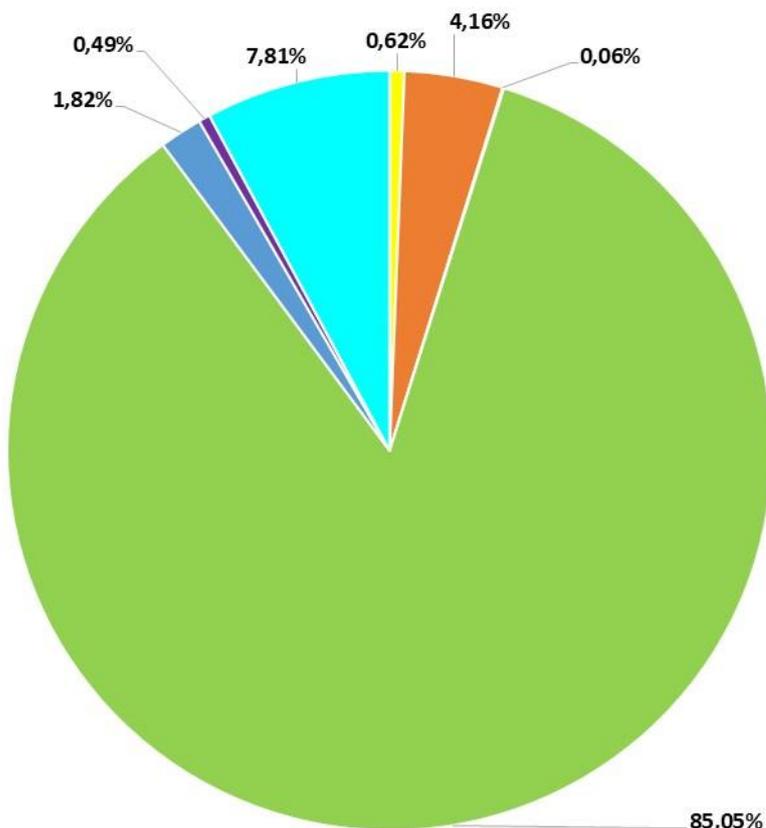
Autres (1,82%)

100 093 €

Reprise provisions (7,81%)

430 000 €

Répartition des recettes



- Atténuation de charges
- Produits des services
- Fiscalité locale
- Participations des collectivités - REOM - Vente des matériaux et soutiens des éco-organismes
- Autres
- Opération d'ordre (amortissement subventions)
- Reprise provision

Indicateurs financiers

Les dotations et participations en détail

En 2024, le montant des dotations et des participations s'élève à **4 682 817.45 €**, réparti comme suit :

TEOM (77,77%)

Taxe d'Enlèvement des
Ordures Ménagères

3 641 786,34 €

**Eco-organismes
(15,17%)**

710 520,29 €

**Vente de
matériaux (6,33%)**

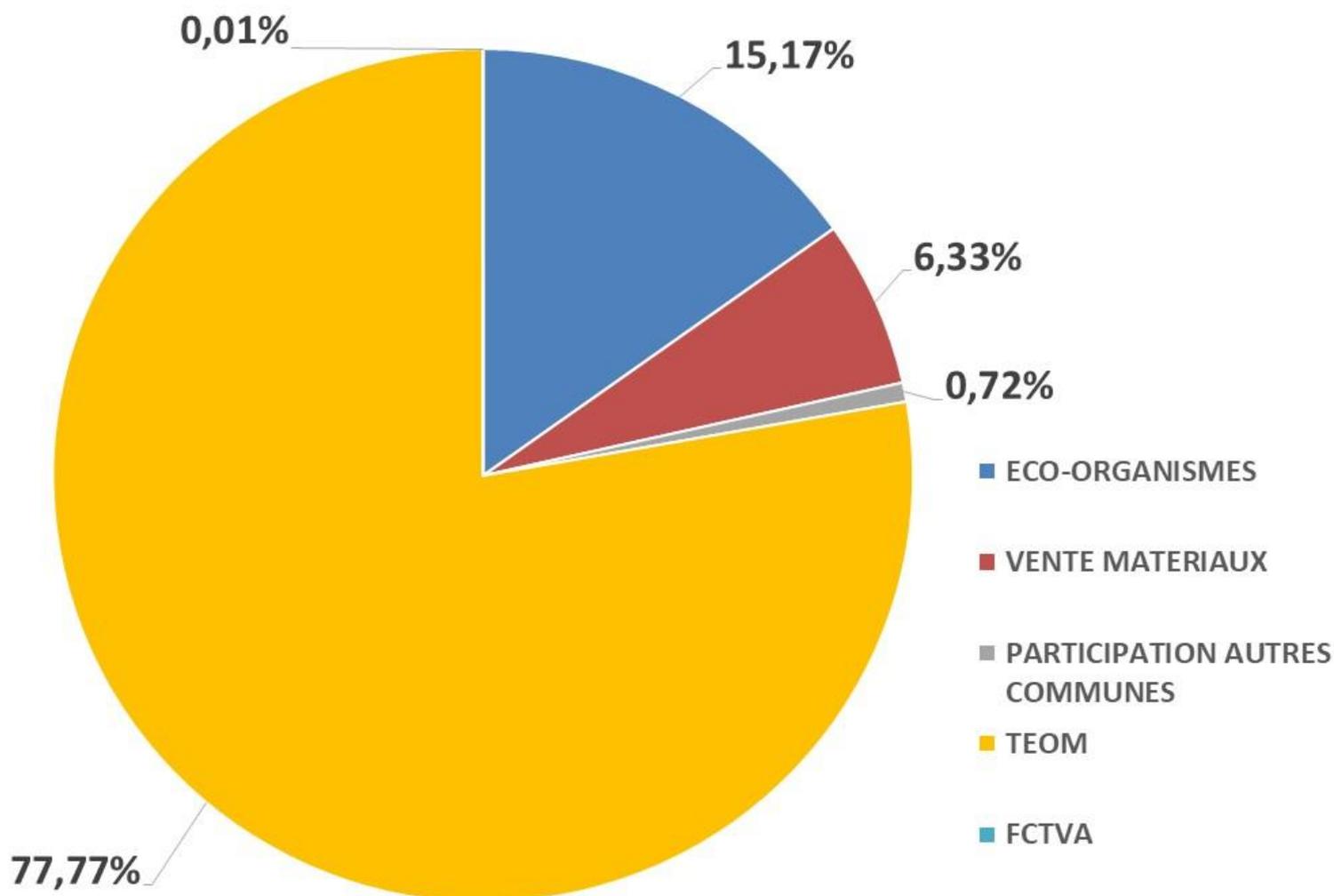
296 385,23 €

**Participation autres
communes (0,72%)**

33 856,68 €

FCTVA (0,01%)

268,91 €



Indicateurs financiers

Budget d'investissement

Les dépenses (chiffres en € TTC issus du CA 2024)

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) réalisées au titre de l'année 2024 se sont élevées à **621 751,08 €** et ventilées comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES : 160 501,33 €

OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT : 446 249,75 € dont les principales dépenses sont :

- ▶ Acquisition de bacs OM et CS pour : **35 892 €**
- ▶ Acquisition de colonnes pour : **47 738 €**
- ▶ Acquisitions de composteurs pour : **35 528 €**
- ▶ Construction du siège social pour : **283 365 €**

Les recettes (chiffres en € TTC issus du CA 2024)

Les recettes d'investissement se sont élevées à **767 469 €** (pas d'excédent)



Projets 2025



Et en 2025...

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le marché actuel de collecte des déchets prend fin début janvier 2027.

Afin d'accompagner le Syndicat dans le renouvellement de ce marché, une consultation auprès de bureaux d'étude va être lancée pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le titulaire aura en charge l'accompagnement à l'état des lieux et leviers, l'élaboration du marché puis son analyse et son attribution.

DIMINUTION DES REFUS DE TRI

Avec un taux de refus encore élevé (plus de 25%), le Syndicat va renforcer sa communication sur les consignes de tri.

Des visites du centre Tri Val de Loir(e) de Parçay-Meslay vont de nouveau être proposées aux habitants et aux enfants avec une sensibilisation au préalable dans les établissements scolaires.

Des animations lors de fêtes locales et la diffusion régulière d'information sur les réseaux sociaux vont être reconduites.

Par ailleurs, des suivis de collecte vont être planifiés et une caméra va être installée sur les camions de collecte afin de contrôler les bacs.

NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les collectivités ont l'obligation de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Celui-ci est établi pour 6 ans et doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le 2^{ème} PLPDMA s'est achevé en décembre 2023. Initialement prévu pour 2024, le démarrage du nouveau programme a pris du retard.

Il devra être adopté pour la période 2025-2030.

BIODÉCHETS : POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

Pour répondre à la réglementation en vigueur, le déploiement de sites de compostage partagé va se poursuivre, soutenu financièrement par le Fond Vert.

Il sera couplé à des animations, ateliers et diffusion d'informations sur le compostage.

NOUVELLES FILIÈRES DE REPRISE EN DÉCHÈTERIES : LE DEPLOIEMENT SE POURSUIT

De nouvelles filières de reprise de déchets dans les déchèteries vont se mettre en place : menuiserie vitrée, outillage du peintre et benne plastique (déchèterie de Oizé uniquement).

De cette manière, le Syndicat souhaite valoriser un maximum de déchets et ainsi voir les coûts d'incinération diminuer.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SUR LA DÉCHÈTERIE DE OIZÉ

Suite à une inspection de la DREAL fin 2022 concernant la conformité de nos déchèteries, une mise en demeure préfectorale a été notifiée au Syndicat concernant la déchèterie de OIZÉ.

Une étude technico-économique portant sur la lutte contre l'incendie a été établie en 2023.

En 2024, un bureau d'étude a été missionné pour sécuriser le devenir du site et rendre la déchèterie conforme aux demandes de la DREAL, sur le volet juridique et opérationnel. Les travaux débuteront en fin d'année.

PARTICIPATION A LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

Pour répondre à la réforme de la PSC dans la fonction publique, le syndicat a décidé de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50% de la cotisation acquittée par les agents à compter du 01/01/2025.



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

Syndicat du Val de Loir

764 boulevard des Tourelles – 72 800 LE LUDE

Tél. 02.43.94.86.50

courriel : contact@syndicatvaldeloir.fr

www.syndicatvaldeloir.fr